006/2019

SEANCE ORDINAIRE du 26 juin 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, mercredi 26 juin 2019 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM JEUNET D., SAUSY A., GAMBS J.-M., BELVO M., Mmes MULLET M., MARX D.,MM. MALLINGER F, THEOBALD M..

Absent excusé: M PIRUS S.

<u>032/2019 – Convention d'assistance technique à l'exploitation de Stations d'épuration SATESE/MATEC et Département de la Moselle – au 1^{er} janvier 2019.</u>

Le Maire expose,

Une convention pour une mission d'assistance technique fournie par MATEC à la commune dans le domaine de l'assainissement collectif en application de l'art. 73 de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, est proposée pour permettre aux collectivités un suivi technique (confié à la Société LOREAT) subventionné par le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour un montant de 317.00 € H.T, révisable au premier trimestre de chaque année civile.

Cette convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. Elle est reconduite par tacite reconduction d'année en année sauf renonciation expresse.

Après en avoir délibéré et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à celle-ci. Budget Eau – Année 2019.

033/2019 - Annulation Facture eau et assainissement 2ème sem. 2018 : Mme MESSAGIO.

Suite à une erreur de facturation, Le Conseil Municipal décide d'annuler la facture eau N° 115-2019 du 18.3.2019 du 2ème semestre 2018 d'un montant de 1 662.57 €. au nom de MME MESSAGIO PAULINE, domiciliée 3, route de Kirschnaumen / MONTENACH, se décomposant comme suit :

Eau : 712.80€, compteur : $6.10 \, \text{€}$, Redevance domestique : $138.60 \, \text{€}$, total $857.50 \, \text{€}$;

Assainissement: 712.80 €, Redevance modernisation des réseaux: 92.27 €, total: 805.07 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à l'unanimité, accepte cette annulation et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

034/2019 – Acceptation de recette : remboursement STE SEVE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le remboursement de 20.23 €, chèque établi par la Société SEVE de Lemud. Voté à l'unanimité. Art. 7012 – BP Principal 2019.

<u>035/2019 - Avenant n°2 - Marché STE HOFFMANN - Lot N° 10 - Electricité - Construction d'une école primaire à Montenach.</u>

Le Maire expose,

Dans le cadre des travaux d'électricité de l'école primaire de Montenach, il s'avère qu'un avenant N° 2 est nécessaire et se présentant ainsi :

Avenant N° 2 : remplacement des luminaires avec une incidence financière pour un montant de - 1 738.74 € H.T., soit – 2 086.49 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant. Voté à l'unanimité.

BP Principal – Année 2019.

<u>036/2019 - Avenant n°1 – Convention aux transports scolaires portant délégation de compétences d'autorité organisatrice de premier rang à autorité organisatrice de second rang.</u>

Le Maire expose,

Le présent avenant a pour objet la prolongation pour une durée d'un an, de la convention de délégation de compétences d'autorité organisatrice de premier rang à autorité organisatrice de second rang, dont l'échéance est prévue au 31 août 2019. La présent avenant est applicable à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette convention et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

BP Principal – Année 2019.

037 /2019 – Décisions modificatives – Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et un vote en l'unanimité, décide de modifier le Budget Principal de l'exercice 2019, comme suit :

FD - C/011-6231 : - 300.00 €

ID - C/275 : + 300.00 €

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,